Image not found or type unknown

Agmentation de surfaces habitables

Par **Bouchebée**, le **14/08/2025** à **16:13**

Bonjour
Un Syndic qui a chargé un géomètre-expert de produire un projet de modificatif de divison (augmentation de tantièmes généraux et particuliers) pour différentes raisons DÉJA INTERVENUES, à annexer à l'actuel Règlement de copropriété a t il le droit de
1 Refuser d'en communiquer le contenu à un copropriétaire non membre du C.S ?
2 D'en différer l'application sur 11 mois ?
3 D'oublier de déclarer les multiples augmentation de surfaces habitables (clôture de certaines des logias) intervenues au fil du temps, auprès
3.1 du géomètre-expert ?
3.2 du fisc (Impôt fonciers) ?

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés